



Contrôle fiscal à deux reprises pour même année

Par **torrivelec**, le **24/11/2014** à **09:46**

Bonjour

Nous sommes retraités salariés, nous avons eu en 2011 un contrôle fiscal. Des questions portant notamment sur des charges foncières des années 2008 et 2009 nous ont été posées par lettre 754.

Nous avons eu un redressement fiscal en 2012 portant sur l'année 2008.

En 2014, nouveau contrôle. La lettre 754 reçue en novembre nous pose les mêmes questions qu'en 2011 sur les charges foncières 2009 et aussi sur les années 2010 2011 2012 2013.

Notre question porte sur la régularité à examiner à deux reprises la même année et à vérifier plus de trois années. Nous pensions que la prescription était de trois ans et même s'il y a réouverture celle-ci ne peut partir qu'à dater du 1er janvier 2013 donc, selon nous, les années qu'il est possible de vérifier sont les années 2010 2011 2012 ou 2011 2012 2013.

Merci de votre réponse.